

« L'échelle humaine favorise la confiance »

Entretien avec Bénédicte Gilet-Bourgeon,
coordinatrice de projets,
Victorien Trepp,
coordonateur de santé,
communauté professionnelle territoriale
de santé (CPTS) du nord Aveyron.

*La Santé en action : Quand a été lancé
le projet de promotion de la santé physique
et mentale des collégiens ?*

Bénédicte Gilet-Bourgeon & Victorien Trepp : Ce projet est né avec la création de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du nord Aveyron fin 2020 ; dans le cadre du premier projet de santé du territoire, une évaluation qualitative a été réalisée en 2019 avec les professionnels du nord Aveyron – médecins, psychologues, infirmiers, sages-femmes – participant aux groupes de travail préparatoires. Ce diagnostic partagé a montré un besoin de renforcer les compétences des jeunes face à des problématiques de santé majeures : mal-être lié au harcèlement, alimentation déséquilibrée, sédentarité, surpoids, questionnements sur la vie affective et sexuelle, manque d'informations et de repères. L'objectif est d'améliorer la santé physique et mentale des élèves de 11 à 15 ans, en milieu rural, en développant leurs compétences psychosociales (CPS). Chaque niveau reçoit des interventions adaptées à son âge sur le harcèlement, le consentement, la nutrition, l'activité physique. Un atelier est également dédié à la prévention des infections par le papillomavirus humain (HPV).

S. A. : Comment la CPTS intervient-elle ?

B. G.-B. & V. T. : Proposé par les professionnels de santé, le projet est financé par l'agence régionale de santé, l'Assurance maladie, la Mutualité sociale agricole (MSA) via l'appel à projets Coup de pouce prévention. Celui-ci a été déterminant pour étendre l'action à cinq collèges, renforcer la coordination des acteurs et la structuration de l'évaluation. La CPTS assure l'accompagnement méthodologique, le montage des financements, la logistique, la mobilisation et l'indemnisation des professionnels. Nous garantissons la légitimité des intervenants : professionnels de santé (sages-femmes, psychologues, médecins, infirmiers, diététiciens, éducateurs spécialisés, etc. qui animent parfois en duo), mais aussi unité spécialisée de la Gendarmerie nationale, animateurs des collectivités locales, référents

de Promotion santé Occitanie. Les équipes des collèges (principaux, conseillers principaux d'éducatifs – CPE, enseignants et infirmières) sont particulièrement mobilisées, car les ateliers s'inscrivent dans les projets d'établissement et s'articulent avec des dispositifs existants comme les programmes scolaires d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (Évars) ou de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARE). Même si la thématique est la même, l'approche et les outils pédagogiques sont distincts. La CPTS organise des réunions de préparation en amont et en aval des ateliers, pour s'assurer de l'articulation entre les séquences et valider les contenus avec les équipes pédagogiques. Le milieu rural ne constitue pas un frein : les professionnels ont l'habitude de travailler ensemble, les partenariats sont solides et l'échelle humaine favorise la confiance et la réactivité. Certes, les déplacements restent une contrainte, mais ils sont intégrés dans l'organisation. La complexité réside dans la coordination des nombreuses interventions et dans la gestion de l'agenda des différents acteurs.

S. A. : Que proposent les ateliers ?

B. G.-B. & V. T. : Les ateliers reposent sur une pédagogie active : participation, expression libre, mises en situation, apports progressifs de connaissances et repérage de ressources, permettant l'appropriation par l'expérience, et excluant la transmission descendante d'informations. Les ateliers harcèlement ou consentement permettent ainsi de travailler l'empathie, l'analyse des émotions et la prise de décision collective. Des outils reconnus en promotion de la santé sont utilisés : jeux de rôle, saynètes, débats, cartes de mise en situation, etc. Les supports sont élaborés sur la base des campagnes nationales et avec des partenaires spécialisés. À ce jour, aucun programme probant de CPS n'est déployé dans les collèges concernés. Quand bien même ils le seraient – ce que nous espérons pour les années à venir – les ateliers demeurent complémentaires, car ils apportent des informations spécifiques, présentés par des experts, avec leur point de vue professionnel et spécialisé.

S. A. : Comment le projet est-il évalué ?

B. G.-B. & V. T. : Nous avons un protocole d'évaluation, combinant indicateurs qualitatifs

L'ESSENTIEL

► La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du nord Aveyron a mis en place un projet pluridisciplinaire de prévention à destination de quelque 650 élèves de cinq collèges pour améliorer leur santé physique et mentale. Le milieu rural ne constitue pas un frein à la coopération entre les différents professionnels impliqués, au contraire.

et quantitatifs, dont les résultats servent à ajuster le contenu des ateliers, améliorer les outils et la méthodologie, valoriser l'impact auprès des financeurs et réfléchir à la pérennisation et à l'adaptation du programme.

L'objectif quantitatif de proposer à chaque collégien du territoire une intervention par an est atteint. En 2024-2025, 36 classes ont bénéficié de 56 interventions, soient 650 collégiens au total. C'est notre approche : sensibiliser toute une classe d'âge. Parmi les éléments qualitatifs figurent des questionnaires avant/après interventions permettant de mesurer l'évolution des connaissances et le recours aux ressources locales. Par exemple, pour l'année 2024-2025, les réponses positives des élèves interrogés sur la définition du harcèlement et du consentement ont nettement progressé : 91 % après l'atelier concernant le harcèlement, contre 53 % avant, 91 % après l'atelier sur le consentement, contre 67 % de réponses positives avant celui-ci. Cette évaluation qualitative est confirmée par celle des équipes pédagogiques. ■

Propos recueillis par Anne-Lise Favier,
journaliste.



Cet entretien est sous licence internationale Creative Commons Attribution 4.0. qui autorise sans restrictions l'utilisation, la diffusion, et la reproduction sur quelque support que ce soit, sous réserve de citation correcte de la publication originale.

Dossier

Vers des ruralités favorables à la santé